

Les œuvres d'art perdues de la République

Par [Sabine Gignoux](#), le 18/1/2019 à 06h20

Déposées, parfois depuis deux siècles, dans des musées et institutions, des milliers d'œuvres ont été égarées, détruites ou volées.



C'est une grande tapisserie d'Aubusson du XVIII^e siècle représentant un *Logis seigneurial*. Confiée en 1991 par le Mobilier national à l'Ambassade de France à Londres, elle s'y est mystérieusement évaporée en 2008. Sans susciter trop d'émotion, puisque le ministère des Affaires étrangères a attendu cinq ans avant de porter plainte

pour vol.

Un cas exemplaire, hélas, du destin malheureux de milliers d'œuvres d'art confiées en dépôt par l'État à des musées territoriaux, des mairies, des préfectures, des ministères et jusqu'à l'Élysée... Sur un total de 467 000 œuvres déposées, certaines depuis plus de deux siècles, plus de 57 500 manquent aujourd'hui à l'appel : perdues, détruites ou subtilisées. Et encore ce chiffre ne concerne que les dépôts qui ont pu être vérifiés.

Les tapis et tapisseries d'Aubusson obtiennent le label d'indication géographique

En 1997, la Cour des comptes avait épinglé dans un rapport, surtout centré sur les musées nationaux, de graves insuffisances dans la gestion de ces collections et de leur contrôle. Créée au même moment, la Commission interministérielle chargée du récolement des dépôts d'œuvres d'art (Crdoa) vient de publier son dernier bilan (1). Elle a élargi son champ qui inclut désormais, outre les dépôts des musées nationaux (environ 145 300 œuvres), ceux du Centre national des arts plastiques (58 400 œuvres), de la Manufacture nationale de Sèvres (238 300 céramiques) et du Mobilier national (25 500).

Des inventaires inachevés

En vingt ans, « *la situation s'est incontestablement améliorée* », souligne en préambule le rapport, « *même si le récolement des dépôts et des collections n'est pas totalement achevé* ». La loi de 2002 sur les musées de France leur imposant cette vérification tous les dix ans a mobilisé les conservateurs. Fin 2016, les musées nationaux avaient récolé 92 % de leurs dépôts et le Mobilier national 84 %.

En revanche, ce taux n'était que de 58 % pour la Manufacture de Sèvres, qui n'a commencé à vérifier son inventaire qu'en 2003. Les trois quarts de ses dépôts profitent aux grandes institutions et au réseau diplomatique. Au rythme actuel, il faudra dix ans pour achever leur contrôle. Le Centre national des arts plastiques est plus avancé dans les grandes institutions et les grandes villes mais à la traîne dans les petites communes et à l'étranger.

Que nous dit le succès du Louvre sur les pratiques culturelles des Français ?

De tels retards sont préjudiciables à la conservation des collections. Car une œuvre non repérée peut disparaître sans que personne ne s'alarme, créant un dangereux sentiment d'impunité. À l'inverse, des disparitions signalées aux services de police ont donné d'heureux résultats.

Un tableau perdu de Domenico Zampieri, dit Le Dominiquin, représentant une *Vierge à l'Enfant avec saint François ou saint Antoine de Padoue* déposé par le Louvre au musée municipal de Toul en 1895, puis photographié dans un bâtiment municipal en 1967, a fait l'objet d'une plainte pour vol en 2004. La police l'a retrouvé peu après chez un notable de Nancy qui l'avait acheté chez un brocanteur et l'a restitué au Louvre.

De même, un tableau de Manessier, déclaré volé en 2005 à l'ambassade d'Helsinki, a été retrouvé en 2017 dans une vente aux enchères et restitué au Centre national des arts plastiques.

Des ministères négligents

Le taux de disparition des dépôts varie considérablement selon la nature des œuvres (tableaux, mobilier, céramiques...) et le dépositaire. Dans les musées de France, il atteint près de 10 % sur quelque 100 000 œuvres récolées. Toutefois, « *la plupart de ces disparitions concernent des dépôts très anciens* », nuance la commission, dont 2 180 œuvres détruites durant les guerres ou des sinistres.

L'État décentralisera des milliers d'œuvres

Les ministères et les grandes institutions publiques sont moins vertueux. Le taux de dépôts « perdus » y oscille entre 15 % pour les œuvres des musées nationaux et 45 % pour celles du Centre national des arts plastiques qui a lancé 290 plaintes. Le Cnap a aussi recouvert 140 000 € de titres de perception à l'encontre des institutions négligentes pour compenser (très partiellement) ses pertes.

L'Élysée, malgré un contrôle désormais scrupuleux, enregistre plus d'un millier d'œuvres disparues : meubles, céramiques ou tableaux, comme ces deux peintures de paysages du Louvre, l'une de Giovanni Paolo Pannini et l'autre d'après Nicolaes Berchem, évanouies en 1977 et 1998 (des plaintes ont été déposées). Quant aux ministères, après deux circulaires de Matignon, certains ont mis en place un suivi régulier de leurs dépôts. Mais d'autres, comme celui des Armées ou de l'Intérieur, confessent des taux préoccupants d'œuvres « *non-localisées* » supérieurs à 70 %...

La situation n'est pas meilleure concernant les dépôts en région. Cela touche particulièrement les œuvres du musée d'Orsay, confiées par le passé à des hôtels de ville ou des lieux publics, et que le musée s'efforce aujourd'hui de rapatrier. Car, là aussi, l'ampleur des disparitions fait mal : sur 370 dépôts, souvent anciens, des musées nationaux dans les mairies, un tiers manque à l'appel.

Jacques Sallois : « Une politique de dépôts plus nécessaire que jamais »

Même taux de perte pour les œuvres confiées aux préfetures et sous-préfetures. Dans les universités, le chiffre monte même à 40 %. Petite consolation, chaque année, les progrès du récolement font réapparaître quelques dizaines de tableaux ou meubles égarés, remisés dans des greniers ou déplacés dans une institution voisine...

À l'étranger, 60 % des œuvres ont disparu

La palme des pertes revient au réseau diplomatique. Sur quelque 110 000 œuvres dont 90 % de vaisselle de Sèvres, seule la moitié a pu être récolée, dont 60 % restent « non-localisées », selon le rapport. « *L'ancienneté de ces dépôts et les risques politiques expliquent l'essentiel de ces disparitions* », note la Commission. Encore en 2011, durant les conflits en Libye, huit œuvres ont disparu de l'Ambassade et un tableau a été partiellement détruit.

Moins explicable : la quasi-totalité des dépôts de la manufacture de Sèvres à la Villa Médicis semblent s'être évaporés dans la nature. Par ailleurs, des cas persistants de vols inquiètent, telles ces trois assiettes de Sèvres, marquées ambassade de France à Rome et déposées au Palais Farnèse, repérées en 2014 sur un site d'enchères sur

Internet. Ou encore cette copie de Paul Primois *L'Ange Raphaël quittant Tobie*, d'après Rembrandt, évaporée de l'Ambassade à Madrid en 2003, et retrouvée dans une vente publique dix ans plus tard.

La commission insiste sur la responsabilisation des déposants, incités à parachever leurs récolements et à donner suite aux cas d'œuvres manquantes. Car le dépôt de plaintes permet que « *les services de police, de gendarmerie et de douane, intègrent ces informations dans leurs bases de données et de surveillance des marchés et des trafics* », avec des résultats à la clé.

Le nombre de plaintes s'accroît mais reste modeste : 1784 en vingt ans (2). Il est même jugé « *infinitésimal* » pour les œuvres de la Manufacture de Sèvres. Demandées par la Commission, plus de 500 plaintes n'avaient toujours pas été déposées fin 2017 et une trentaine de titres de perception censés compenser des disparitions n'avaient pas été émis par le Mobilier national et la Manufacture de Sèvres.

Le mot

« Récolement »

Issu du latin *recolere* « *passer en revue* », le « *récolement consiste, à partir des inventaires des institutions déposantes, à vérifier sur le terrain la présence et l'état de conservation du bien déposé* » et ce, dans une « *démarche contradictoire avec le dépositaire* » (extrait du rapport).

Une exception française

« *Aucun pays au monde, n'a comme le nôtre, pratiqué depuis deux siècles une politique aussi active de dépôts d'œuvres d'art appartenant à l'État* », note la Commission de récolement. Cette exception résulte de l'héritage révolutionnaire.

En 1801, face à l'abondance des biens artistiques confisqués à l'Église et aux émigrés ou saisis par les armées révolutionnaires, l'arrêté Chaptal crée quinze musées à Bordeaux, Dijon, Lille, Lyon, Marseille, Nancy, Nantes, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Caen, ainsi que Bruxelles, Mayence et Genève, alors françaises. Il leur attribue d'importants lots d'œuvres d'art. Depuis, des dépôts réguliers suivent...

En 1862, l'importante collection Campana achetée par Napoléon III est en grande partie déposée au Louvre, et le reste dispersé dans les universités et musées régionaux.

Entre 2005-2015. Près de 3000 œuvres des musées nationaux sont déposées en région, dont 75 % dans des musées de France, tandis que d'autres sont rapatriées.

Sabine Gignoux

(1) *20 ans de récolement de dépôts d'œuvres d'art de l'État*, décembre 2018, édition La Documentation française, 233 pages, 12 €.

(2) Dont 755 plaintes pour le seul vol en 2006 d'autant d'éléments en grès d'une fontaine déposés par la Manufacture de Sèvres au musée de Nogent-sur-Seine.